

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/995 :

Grille des tarifs portuaires 2023

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Actués de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-995-DE
Date de télétransmission: 17/11/2022
Date de réception préfecture: 17/11/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°21/995 : Grille des tarifs portuaires 2023.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 01 janvier 2021, la gestion du port de plaisance Lislet Geoffroy a été confiée par convention de concession de service public à la SPL OPUS.

Les tarifs portuaires ont fait l'objet d'une révision par DCM n°14/636 du 16 décembre 2021, afin de pouvoir financer les investissements prévus par le contrat.

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire sans aucune augmentation les tarifs de redevances portuaires pour l'année 2023 (cf annexe).

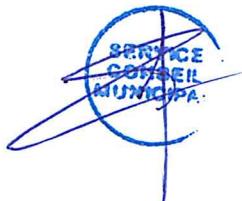
Le Conseil Municipal est également informé des tarifs de prestations commerciales fixés par la SPL OPUS.

Le Conseil Portuaire réuni le 21 octobre 2022 a émis un avis favorable à ces propositions.

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** les tarifs de redevances portuaires pour l'année 2023, tels que présentés en annexe,
- **DE PRENDRE ACTE** des tarifs de prestations commerciales 2023 définis par la SPL OPUS
- **DE L'AUTORISER**, lui ou son adjoint délégué, à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

